



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 27 octobre 2020

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 26 octobre 2020

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 17 membres

Dans sa séance du 26 octobre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- amendé le préavis 38/20 concernant l'arrêté d'imposition pour 2021 au taux de **64,5 %** de l'impôt cantonal de base, ce qui représente une augmentation de 1 point pour la Commune, compensée par la diminution de 1 point du Canton. Le coefficient total Canton-Commune est ainsi maintenu à 219,5 % comme l'année 2020.

Le Président

Jean-Marc Cochet



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet